Délégation Bretagne

INSTALLATION DES NOUVEAUX MEMBRES DU CONSEIL RÉGIONAL D'ORIENTATION

ÉLECTION DU DÉLÉGUÉ

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE

Vu la loi n° 84-594 du 12 juillet 1984 modifiée relative à la formation des agents de la fonction publique territoriale et complétant la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 14 et 15,

Vu le décret n° 87-811 du 5 octobre 1987 modifié relatif au centre national de la fonction publique territoriale, notamment ses articles 27 et 30 à 37

L'an deux mille vingt et un, le seize mars, à dix heures, les membres du conseil régional d'orientation de la délégation Bretagne se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée par le délégué sortant le 22 février 2021, et sous sa présidence.

Étaient présents :

REPRÉSENTANTS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES	REPRÉSENTANTS DES FONCTIONNAIRES TERRITORIAUX
Collège des représentants des communes affiliées : - Evelyne SIMON-GLORY - Chantal PETARD-VOISIN 2ème suppléante d'Evelyne SIMON-GLORY - Yvon LE MOIGNE - Mickaël COSSON	- Pascal LE NY - Yannick MEDJIBA - Dominique MILLET - Valérie CROCHET - Yvonnick MARTIN - Laurent COUVERT - Yann RICHARD - Sabri ZIDANE - Yvon JAFFRE - Anne-Françoise LE BRENN - Benoît BERTHELOT
Collège des représentants des communes non affiliées : - Yohann NÉDÉLEC	

REPRÉSENTANTS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES	REPRÉSENTANTS DES FONCTIONNAIRES TERRITORIAUX
Collège des représentants des départements : - Béatrice HAKNI-ROBIN, 1ère suppléante de Claude JAFFRE	
Collège des représentants des régions : - Hind SAOUD 1ère suppléante de Claudia ROUAUX	

PERSONNALITÉS QUALIFIÉES
- Jack Maignan

INSTALLATION DES NOUVEAUX MEMBRES

La séance est ouverte sous la présidence de M. Yvon Le Moigne doyen d'âge des représentants des collectivités territoriales non candidat, lequel, après avoir procédé à l'appel nominal, a donné lecture des résultats des élections des représentants des communes / collectivités territoriales au conseil régional d'orientation. Il a également fait état des désignations du représentant de la région et de ceux des organisations syndicales. Il a déclaré installés dans leurs fonctions de membres du conseil régional d'orientation :

Collège des représentants des communes affiliées :

Titulaires	Suppléants
Mme SIMON-GLORY Evelyne Maire de Plesder (35)	M. LE COZ Louis Adjoint au Maire de Redon (35) 1er suppléant
	Mme PÉTARD-VOISIN Chantal Adjointe au Maire de Le Rheu (35) 2ème suppléante
M. LE MOIGNE Yvon Maire de Squiffiec (22)	M. COSSON Mickaël Maire d'Hillion (22) 1er suppléant
	M. SALIOU Bernard Maire de Saint-Thois (29) 2ème suppléant
Mme BERTHEVAS Gaëlle Maire de Saint-Abraham (56)	Mme LOHÉZIC Martine Maire de Locmaria Grand-Champ (56) 1er suppléant
	M. PILLET Gérard Conseiller municipal de Pluvigner (56) 2ème suppléant

Collège des représentants des communes non affiliées :

Titulaires	Suppléants
M. NÉDÉLEC Yohann Adjoint au Maire de Brest (29)	Mme ROUSSET Emmanuelle Conseillère municipale de Rennes (35) 1ère suppléante
	M. CRÉQUER Uisant Adjoint au Maire de Quimper (29) 2ème suppléant

ÉLECTION DU DÉLÉGUÉ

Le président de séance a donné lecture des dispositions suivantes :

- Loi n° 84-594 du 12 juillet 1984 susvisée, art 14 al. 2 : « Le délégué régional ou interdépartemental est élu, en leur sein, par les élus locaux siégeant aux conseils [régionaux] d'orientation [...] ».

- Décret n° 87-811 du 5 octobre 1987 susvisé, art. 27, al. 1er et 3 : « Dans un délai d'un mois à compter de l'installation des représentants des communes au conseil [régional] d'orientation [...], les élus locaux siégeant dans ce conseil procèdent à l'élection du délégué régional ou interdépartemental. Le délégué est élu à bulletins secrets à la majorité absolue des suffrages exprimés au premier et au deuxième tour et à la majorité relative au troisième tour ; à égalité des voix, l'élection est acquise au troisième tour au candidat le plus âgé. [...] »

Recueil des candidatures

Le président de séance a demandé si, parmi les représentants titulaires des collectivités territoriales, il y avait des candidats au mandat de délégué.

S'est déclaré candidat :
- Yohann Nédélec

Premier tour de scrutin (majorité absolue)

Puis le président a invité chaque représentant de collectivité territoriale à exprimer son vote sur papier blanc, puis, après l'avoir plié de manière à laisser son vote secret, à le lui remettre.

Il a ensuite été procédé immédiatement au dépouillement :

Nombre de bulletins remis :	6
À déduire : bulletins blancs et nuls[1] :	0
Bulletins exprimés :	6
Majorité absolue :	6
A obtenu :	
Yohann Nédélec	6

Yohann Nédélec, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué et a été immédiatement installé. Il a pris la présidence de la séance.

Éventuelles observations ou réclamations

Etaient en présentiel : Béatrice HAKNI-ROBIN, Yohann NÉDÉLEC, Evelyne SIMON-GLORY, Yvon LE MOIGNE et Aude BORDE-COURTIVRON, directrice de la délégation Bretagne du CNFPT.

Les autres membres ont assisté à la séance en visioconférence.

Claudia ROUAUX a donné pouvoir à Béatrice HAKNI-ROBIN et Gaëlle BERTHEVAS à Yohann NÉDÉLEC.

Signatures

Yohann Nédélec
Le délégué élu

Yvon Le Moigne
Le doyen d'âge, président de séance

Béatrice Hakni-Robin

Evelyne Simon-Glory

Aude Borde-Courtivron
Directrice

Le présent procès-verbal dressé et signé à la clôture de la séance, est établi en deux exemplaires originaux :
- un pour archivage à la délégation (copie en étant affichée dans les lieux habituels d'affichage de la délégation)
- un pour le siège (DAJA) du Centre national de la fonction publique territoriale

[1] Ces bulletins sont à annexer à l'exemplaire du procès-verbal conservé en délégation.